



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction de la scolarité

Ref : CFVU2023/ D23-1201

CFVU DU 21 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 décembre 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac, vice-présidente de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

⇒ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 21/12/2023.*

Présents	12
Représentés	16
Abstention(s)	4
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0

Le Président,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 30/04/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux le : 07/03/2024